

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

-----



## Délibération n° 09-02 du 26 septembre 2025

### CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2030 POUR L'ASSOCIATION « ADEF RÉSIDENCES »

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociales et des familles,

Vu le Code de la santé publique et les décrets pris pour son application,

Vu la loi n°2015 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification,

Vu le décret n°2024-1270 du 31 décembre 2024 relatif aux tarifs afférents à l'hébergement dans les établissements pour personnes âgées dépendantes totalement ou majoritairement habilités au titre de l'aide sociale à l'hébergement,

Vu l'arrêté conjoint de programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les ESMS relevant de la compétence tarifaire conjointe de l'ARS Île-de-France et du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2026-2030, dont le projet est ci-annexé, à conclure conjointement avec l'association «ADEF Résidences» et l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer ledit contrat au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*